Lyon, le 5 novembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'offre Découverte Mobilités de la Métropole de Lyon revient en 2025 : quatre solutions de mobilité à tester gratuitement

Après une édition 2024 ayant suscité près de 10 000 souscriptions, la Métropole de Lyon remet en place l'offre Découverte Mobilités : l'opportunité de découvrir et de tester gratuitement quatre services publics de mobilité alternatifs à la voiture individuelle : transports en commun, autopartage, covoiturage et vélo en libre-service.

Avec l'Offre **Découverte Mobilités,** la Métropole de Lyon propose à toutes celles et ceux qui les connaissent encore mal d'essayer, 3 mois durant, un bouquet de solutions pour leurs déplacements quotidiens ou occasionnels. L'autopartage et le covoiturage, par exemple, restent souvent confondus alors qu'ils ne répondent pas du tout au même besoin.

L'offre Découvertes Mobilités est gratuite. Elle est ouverte à toute personne majeure habitant le territoire métropolitain et n'ayant pas été abonnée aux services concernés dans les 36 derniers mois*.

Découverte Mobilités, c'est donc une offre « à la carte » qui comprend :

- 3 mois d'abonnement gratuit au réseau TCL (Zone 1 et 2)
- 3 mois d'utilisation du service de covoiturage En Covoit' (offre couplée avec l'abonnement TCL : 2 trajets passager par jour offerts via l'application En Covoit')
- 3 mois d'abonnement gratuit au service En Autopartage Citiz, avec 75 € de crédits de trajet offerts
- 3 mois d'abonnement gratuit à Vélo'v Plus, incluant l'accès aux vélos à assistance électrique
- 1 an d'abonnement au service FreeVélo'v pour les publics éligibles (personnes âgées de 14 à 25 ans, étudiants, personnes âgées de 26 ans ou plus et en insertion professionnelle)
- Un accompagnement personnalisé avec un conseiller de l'Agence des Mobilités (avec un rendez-vous de conseil en mobilité)

Avec **Découverte Mobilités**, la Métropole de Lyon et ses partenaires agissent pour rendre accessibles les services publics à la mobilité. L'offre complète les aides à l'acquisition d'une voiture moins polluante ou d'un vélo, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'Agence des Mobilités.

***** Seule l'offre Freevélo'v n'est pas soumise à la condition de non abonnement car elle est déjà réservée aux personnes âgées de 14 à 25 ans ou justifiant d'un des statuts suivants : étudiants, en recherche d'emploi ou en parcours d'insertion

Service Presse - Métropole de Lyon
Louis-Marie Le Noc – lmlenoc@grandlyon.com – 06 19 94 77 71